

# Modifications aux municipalités du Québec

Juin 2022

Le présent bulletin mensuel recense l'ensemble des modifications apportées aux municipalités et aux divisions territoriales du Québec contenues dans le système du code géographique. Ce système rassemble une multitude de découpages territoriaux portant chacun un code géographique unique, ce qui permet de compiler de l'information statistique pour un niveau géographique donné et de diviser ou d'agréger cette information selon différents niveaux géographiques inférieurs ou supérieurs à celui-ci. L'information comprise dans le système est accessible sur le site Web du Répertoire des divisions territoriales.

Les modifications apportées aux territoires peuvent être :

- une constitution (création d'un territoire à partir de parties de territoires existantes) ;
- une érection (fusion de deux territoires ou plus) ;
- un démembrement (division du territoire existant en deux ou en plusieurs composants) ;
- une annexion totale ou partielle (transfert complet ou fragmentaire d'un territoire vers un autre territoire) ;
- un changement de nom.

Pour les municipalités, s'ajoutent les modifications suivantes :

- un changement de statut ;
- un changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté.

Le bulletin du mois de juin 2022 comporte trois modifications aux municipalités ainsi qu'une modification aux circonscriptions électorales provinciales.

## Statuts municipaux

C	Cité	VN	Municipalité de village nordique
V	Ville	R	Réserve indienne
CT	Municipalité de canton	EI	Établissement amérindien
CU	Municipalité de cantons unis	TC	Terres réservées aux Cris
P	Municipalité de paroisse	TK	Terres réservées aux Naskapis
M	Municipalité	TI	Terres de la catégorie I pour les Inuits
VL	Municipalité de village	NO	Territoire non organisé
VC	Municipalité de village cri	G	Territoire non organisé géographique (non officiel)
VK	Municipalité de village naskapi		

## Types de modifications aux municipalités

0	Démembrement d'un territoire	6	Constitution en municipalité
1	Changement de nom	7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
2	Changement de statut municipal	8	Annexion partielle
3	Changement de nom et de statut municipal	9	Changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté
5	Annexion totale		

## Abréviations

GOQ	Gazette officielle du Québec
L.Q.	Lois du Québec

## Sources des cartes réalisées par l'Institut de la statistique du Québec

Découpage administratif (municipalités) de juin 2022 : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs (modifié par l'Institut de la statistique).

Limites de lots : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, cadastre du Québec, 1<sup>er</sup> février 2020.

Hydrographie : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ).

Projection cartographique : Albers conique équivalente pour le Québec.

Remarque : Les limites cartographiques sont présentées à titre indicatif uniquement.

## Modifications aux municipalités

Tableau 1

### Modifications aux municipalités du Québec, juin 2022

Situation antérieure	Modification		Nouvelle situation	Source
Nom, statut municipal (code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (code géographique)	
Gatineau, V (81017)	2022-04-16	8 <sup>1,2</sup>	Chelsea, M (82025)	GOQ, partie 1, n° 16 de 2022, p. 282
TNO aquatique de la MRC d'Antoine-Labelle, G (79991)	2022-05-20	5 <sup>3</sup>	La Macaza, M (79047)	Sans objet (non officiel)
Whitworth, R (12802)	2022-06-04	1	Kataskomiq, R (12802)	GOQ, partie 1, n° 23 de 2022, p. 376

1. Le territoire touché par l'annexion partielle, faisant partie de l'entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l'entité mentionnée dans la colonne « Nouvelle situation ». Le territoire touché par la modification est cartographié en annexe.
2. Cette modification aurait dû paraître dans le bulletin d'avril 2022.
3. Annexion totale du TNO aquatique de la MRC d'Antoine-Labelle suite à l'ajustement des limites de la municipalité de La Macaza à partir de la rénovation cadastrale.

## Modifications aux divisions territoriales

### Circonscription électorale provinciale (CEP)

---

#### ▸ Modification du toponyme de la circonscription de Bourget

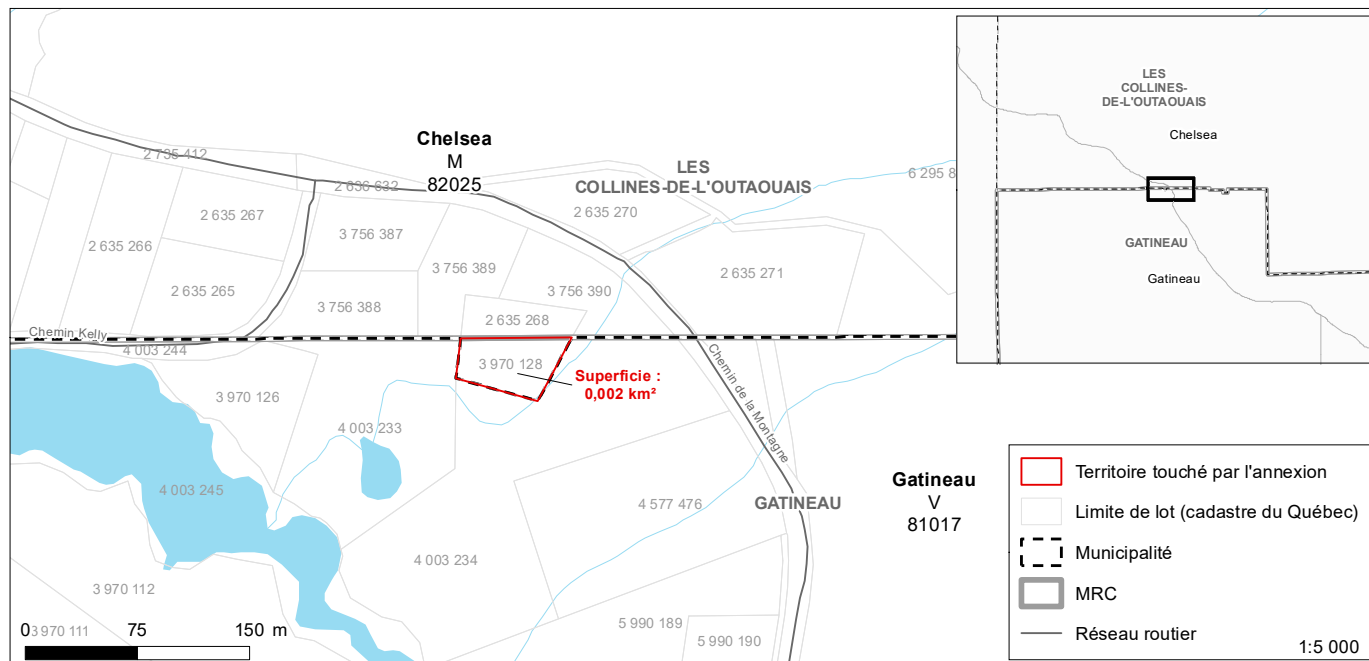
Le toponyme de circonscription électorale de **Bourget** (370) est remplacé par celui de **Camille-Laurin**, son code géographique ainsi que sa délimitation restent inchangés. Cette modification est entrée en vigueur le 22 juin 2022 lors de la publication de la Gazette officielle du Québec numéro 25, partie 2, à la page 3465.

Le reste de la carte électorale du Québec demeure inchangée comme définie en 2017 lors de sa publication dans la Gazette officielle du Québec numéro 9B partie 2.

# Annexe cartographique – Modifications aux municipalités

Carte 1

Nouvelle situation de Chelsea (82025) à la suite de l'annexion partielle du 16 avril 2022



## Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). « Juin 2022 », *Modifications aux municipalités du Québec*, [En ligne], L'Institut, p. 1-6. [[statistique.quebec.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-juin-2022.pdf](https://statistique.quebec.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-juin-2022.pdf)].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Maxime Keith

Direction de la gestion des données et de l'accès pour la recherche :

Sophie Balmayer

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :

418 691-2401

1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : [cid@stat.gouv.qc.ca](mailto:cid@stat.gouv.qc.ca)

Site Web : [statistique.quebec.ca](https://statistique.quebec.ca)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
3<sup>e</sup> trimestre 2022  
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec

Institut de la statistique du Québec, 1989

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. [statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction](https://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)